



Bulletin Municipal

Avril 2021 n° 4

Tourriers Mag



Mairie - 6 Rue de Bouffanais

16560 TOURRIERS

☎ 05 45 20 62 42 - 📠 05 45 20 72 62

Courriel : mairie.tourriers@wanadoo.fr - Site web : www.tourriers.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/MairieTourriers16/>

Heures d'ouverture au public

Lundi - Mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30,

Mardi - Jeudi : 8h30 à 12h30, Vendredi : 8h30 à 16h sans interruption



Bulletin Municipal :

Directeur de Publication :
Laurent DANEDE
Contact, suggestions :
Johanna GUILLOTEAU

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Nous venons de vivre une année très particulière, dans un contexte de pandémie que nous pensions de courte durée. La municipalité n'a pas pu organiser les rencontres habituelles telles que le repas des aînés ou la cérémonie des vœux. Les associations n'ont pas pu organiser leurs manifestations habituelles. Aidez-les autant que possible, ils ont besoin d'encouragements.

L'année qui vient de s'écouler nous a apporté aussi une nouvelle fois des moments douloureux avec le décès d'habitants de la commune. Gardons cependant autant que possible espoir et moral. D'autres moments cette fois-ci de joie ont eu lieu tout au long de l'année avec de nombreuses naissances à Tourriers.

De nouveaux habitants continuent à nous rejoindre avec l'achat ou la construction de maisons. Nous leur souhaitons la bienvenue. La commune reste attractive avec de nombreux commerces de proximité, des services comme le siège social de la Communauté de Communes ou la Poste.

Nous avons terminé deux importants chantiers en 2020 et ce début d'année 2021 : les travaux d'amélioration thermique de la mairie et la modernisation des services comme l'espace dédié numérique pour l'accès aux démarches administrative, ainsi que la réhabilitation et mise aux normes de l'école élémentaire (création de nouvelles toilettes, d'une salle pour les enseignants ainsi que la création d'un restaurant scolaire). La réception du chantier a été réalisée le 31 mars dernier. L'inauguration sera organisée quand les conditions sanitaires le permettront.

Après ces deux chantiers importants, nous allons faire une pause dans les investissements. Les projets à venir, que nous avons ciblés avec le conseil municipal, sont la rénovation énergétique de la salle polyvalente et l'aménagement du bourg et des hameaux.

Par ailleurs, le bailleur social SOLIHA continue la rénovation de l'ancienne poste (création de 7 logements pour personnes âgées à mobilité réduite et un logement tous publics. Le chantier devrait être terminé au 3ème trimestre 2021.

Concernant l'école de Tourriers, les représentants des parents d'élèves, les enseignants et les élus ont décidé pour les quatre prochaines années scolaires, le maintien de la semaine de 4 jours. Nous avons aussi recruté deux nouveaux agents pour organiser le fonctionnement de l'école.

Nous continuons aussi à œuvrer pour la biodiversité et l'environnement (mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, du zéro phyto, des essais d'enherbement du cimetière et plantation d'arbres fruitiers). En septembre, nous fournirons aux habitants qui le souhaitent des sachets de graines pour semer les pieds de murs de fleurs persistantes en partenariat avec le Pays du Ruffécois.

Nous avons terminé l'installation des sites de Wifi gratuit sur la commune.

Nous organiserons pour la première fois à Tourriers un Marché des Producteurs de Pays, le mercredi 16 juin prochain.

La Communauté de Communes Cœur de Charente a décidé d'augmenter de 3 % sa part de fiscalité pour 2021 pour mettre en œuvre les chantiers importants à venir. Par contre, lors de notre dernier conseil municipal, nous avons décidé de ne pas augmenter la pression fiscale communale.

En attendant de nous retrouver dans de meilleures conditions pour partager des moments conviviaux, continuez à vous montrer solidaires et prenez soin de vous.

Laurent DANEDE



Principales décisions prises en conseils municipaux

Voici un aperçu des principales décisions prises lors des séances du Conseil Municipal de Tourriers d'avril 2020 à ce jour. Vous pouvez consulter ces comptes rendus en intégralité sur le site : www.tourriers.fr

- ✕ Tarif location de la salle polyvalente,
- ✕ Réactualisation et financement de l'aménagement du Bourg,
- ✕ Achat de nouveaux défibrillateurs (la Faye et le bourg),
- ✕ Modification du règlement pour les subventions aux associations,
- ✕ Création d'un poste de cuisinier et d'un poste d'agent technique pour l'école,
- ✕ Campagne de piégeage des chats errants,
- ✕ Nouvelle cartographie du cimetière
- ✕ Mise à disposition du lecteur de puces avec le syndicat mixte de la Fourrière
- ✕ Nomination de nouveaux délégués au SIAEP du Karst de la Charente (Syndicat Eau Potable)
- ✕ Adhésion au service intérim et /ou secrétaire de mairie itinérant
- ✕ Intégration de la commune de Tourriers à l'opération trame verte et bleue sur les terrains communaux pour plantations d'arbres.
- ✕ Modification du RIFSEEP (régime indemnitaire) et de la rémunération des heures supplémentaires effectuées par les agents communaux.
- ✕ Adhésion au volet numérique de l'ATD16
- ✕ Demande de subvention en vue de la rénovation énergétique de la salle polyvalente
- ✕ Rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4 jours par semaine
- ✕ Maintien de la mise en place d'une procédure d'expulsion
- ✕ Approbation des comptes administratifs et budgets : budget principal et budget annexe bar-restaurant
- ✕ Déclassement d'une voirie publique Rue du Bourg
- ✕ Annulation de loyers du bar-restaurant communal
- ✕ Proposition de zones urbaines et zones à urbaniser pour le futur PLUI
- ✕ Convention pour la pose de défibrillateurs

Comptes Administratifs - Budget Principal



Les comptes administratifs 2020

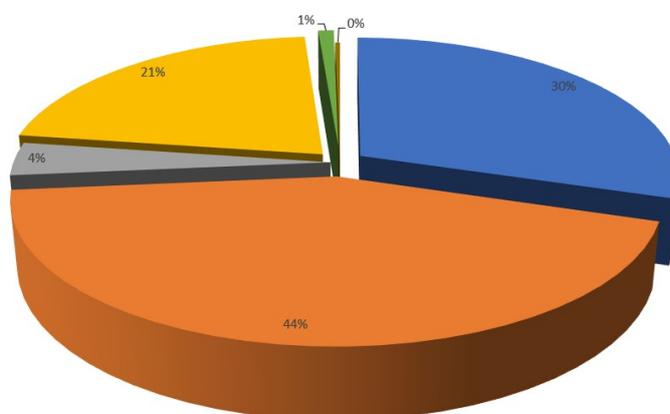
Les comptes administratifs 2020 ont été adoptés lors du Conseil Municipal du 1er mars 2021. Une note de synthèse sur les budgets est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune : www.tourriers.fr

Sur le budget de fonctionnement, les principales variations observées sont :

- Une augmentation des charges à caractère général de 40 000 € en raison de travaux de voirie réalisés en 2019 et en 2020 mais tous facturés en 2020, les achats dans le cadre des protocoles sanitaires Covid-19, les contrats de maintenance. A noter une baisse des frais de cantine en raison de la fermeture des écoles liées au Covid en mars et avril.
- Une baisse des charges de personnel en raison de la fermeture des écoles pendant deux mois.
- Une augmentation des autres charges de gestion courante.
- Une baisse des recettes des droits périscolaires en raison de la fermeture de la cantine scolaire pendant le confinement.
- Une baisse des recettes provenant des locations immobilières (baisse de location de la salle polyvalente, logement municipal au-dessus de l'école non loué).

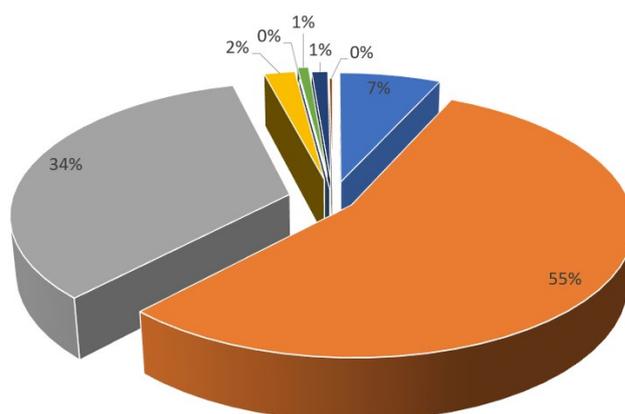
Dépenses de Fonctionnement 2020

011 - Charges à caractère général :	174 148,99€
012 - Charges du personnel :	254 801,01€
014 - Atténuation de produits financiers :	22 019,00€
65 - Autres charges de gestion courante :	125 457,51€
66 - Charges financières :	5 374,28€
042 - Opérations d'ordre :	1 614,60€
TOTAL :	583 415,39€



Recettes de Fonctionnement 2020

70 - Produits de service :	40 376,19€
73 - Impôts et taxes :	328 175,96€
74 - Dotations et participations :	201 604,24€
75 - Autres produits :	12 311,99€
76 - Produits financiers :	5,81€
77 - Produits exceptionnels :	4 385,56€
013 - Atténuations de charges :	6 427,10€
042 - Opérations d'ordres	1 254,60€
TOTAL :	594 181,45€



Comptes Administratifs - Budget Principal

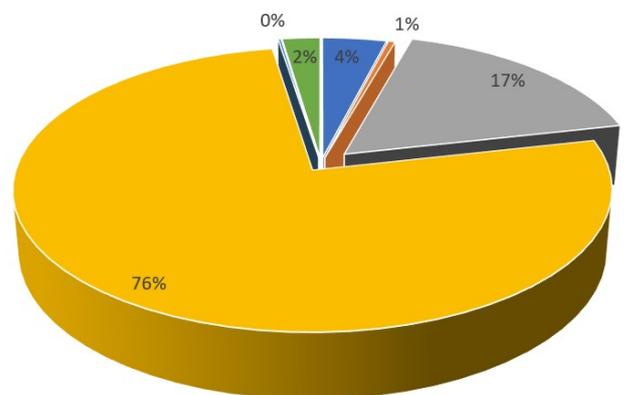


Les comptes administratif 2020

En ce qui concerne la section investissement, nous enregistrons un déficit de 250 000 € environ en raison du programme d'agrandissement et de réhabilitation de l'école et celui de la mairie. En effet, en raison des périodes de confinement, les différents chantiers ont pris beaucoup de retard. Les subventions devant être perçues en 2020 ont été elles aussi décalées sur 2021, dans l'attente de la fin du chantier. Ceci a donc entraîné un décalage significatif entre les facturations des prestataires en 2020 et la perception des recettes en 2021.

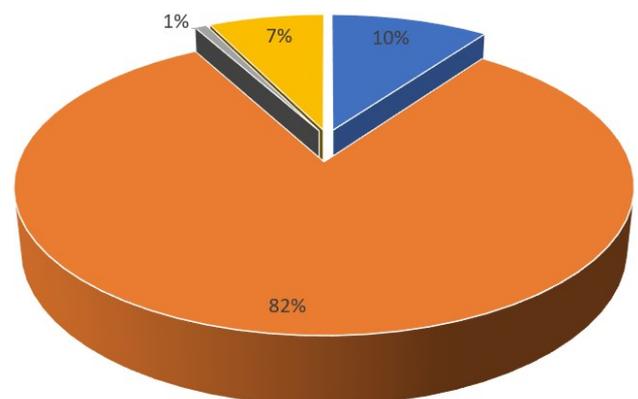
Dépenses d'Investissement 2020

16 - Emprunt <u>remb</u> en capital :	26 601,52€
20 - Immobilisations incorporelles :	2 815,20€
21 - Immobilisations corporelles :	114 150,45€
23 - Opération 130 - Ecole - Cantine :	507 625,37€
040 - Opérations d'ordre :	1 254,60€
041 - Opérations d'ordre :	15 663,66€
TOTAL :	668 110,80€



Recettes d'Investissement 2020

10 - Dotations :	21 408,57€
13 - Subventions :	176 390,45€
040 - Opérations d'ordre	1 614,60€
041 - Opérations d'ordre :	15 663,66€
TOTAL :	215 077,28€



Commune



Loyer du bar-restaurant : aides liées au Covid-19

Lors du premier confinement, le Conseil Municipal a décidé de soutenir les gérants du bar-restaurant (le bâtiment est un local communal), en exonérant les loyers du mois d'avril 2020 et en réduisant de moitié ceux de mars et mai 2020.

Il a été décidé également de prolonger le montant du loyer réduit (600 € par mois au lieu de 800 €) pour une année supplémentaire. Un avenant au bail a été signé jusqu'au 30 mai 2021.

Après une deuxième demande des gérants liée au 2ème confinement et après avoir étudié les chiffres liés aux ventes à emporter, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer le loyer et les charges du mois de novembre 2020 et de diminuer ceux des mois de décembre 2020 et janvier 2021 de moitié.

Intercommunalité



Communauté de Communes « Cœur de Charente »

→ Charente Numérique – Déploiement de la fibre à Tourriers

Depuis de nombreux mois, nous vous tenons informés des évolutions du déploiement de la fibre par Charente Numérique. Les dates de mise en service et de la future commercialisation des abonnements se précisent. Les locaux de la communauté de communes Cœur de Charente Route de Paris et la Zone d'Activité au Nord seront desservis au deuxième trimestre 2021, le reste de la commune intégralement au plus tard fin du premier trimestre 2022.

Pour rappel, le coût du déploiement est entièrement financé par la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Deux services d'information grand public sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur l'accès à la fibre (éligibilité, abonnement, raccordement...)

→ **Contact :**

→ **soit via le site internet :** www.nathd.fr proposant des informations sur la disponibilité d'une offre d'abonnement à la fibre à l'adresse au moyen d'un serveur d'éligibilité ; la liste officielle des fournisseurs d'accès à internet partenaires du réseau auprès desquels s'abonner ; les étapes du raccordement de l'habitation ou du local professionnel à la fibre ; des formulaires de contact.

→ **soit par téléphone au** ☎ 0 806 806 006 (service gratuit + prix appel) - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h



Les chantiers réalisés en 2020 ... Les projets à venir en 2021 ...

➔ Travaux effectués par les agents municipaux en 2020 :

- ➔ Peinture Place de l'ancien cimetière et des lisses sur la Place de la salle polyvalente pendant l'été 2020,
- ➔ Verdissement d'une partie du cimetière par engazonnement sous l'égide de Jérôme MOREAU technicien du Pays du Ruffécois,
- ➔ Travaux divers d'entretien de la voirie : haies, pelouses, massifs, gestion du pluvial (saignées),
- ➔ Plantation de bulbes qui vont venir égayer au printemps les rues de la commune,

➔ Implantation de nouveaux points d'éclairage :

 L'entreprise ALLEZ par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG) a enfin commencé l'implantation de nouveaux points d'éclairage, notamment Rue de Bouffanais (1), Rue du Canton (1), Rue du Bois (2). En 2021, deux autres seront installés, un Rue de Puypéroux et un autre Rue du Bois des Bertrands.

➔ Le cimetière communal :

Suite aux dernières intempéries une partie du mur séparatif intérieur s'est effondrée. Il y a lieu de procéder à sa réparation, différents devis sont en cours d'étude. Dans cette attente les agents ont enlevé les pierres et mis une bâche afin de protéger la partie restante.

➔ Le projet de verger et de sentier :



Dans le cadre de la « Trame Verte et Bleue – et pollinisateurs » porté par le Pôle d'Equilibre Territorial du Ruffécois (PETR), la commune a procédé à la plantation d'arbres sur deux de ses terrains. 27 arbres fruitiers ont été plantés en mars par les agents communaux, accompagnés du technicien environnement du PETR et des élèves de l'école de Tourriers, sur les sites Rue du Renclos et Rue de Bouffanais près du cimetière. Au travers du 2ème site, un sentier permettra une liaison piétonne entre la Rue de Bouffanais et la Rue du Pré Péchard.



L'objectif de ces aménagements est de restaurer les continuités écologiques existantes et d'en créer de nouvelles pour favoriser l'action et la protection des pollinisateurs.

Cette opération a été financée à 60 % par l'Europe avec l'aide du PETR. Le coût hors subvention de l'opération est de 1 700 € TTC.





Travaux de l'école

Après la mise en service à la rentrée scolaire 2020-2021 de nouveaux sanitaires et d'un bureau dédié aux enseignants, le restaurant scolaire devrait être opérationnel après les vacances de pâques.

Nous aurons alors une école élémentaire, totalement réhabilitée avec une entrée unique Route de Puypéroux, sécurisée par un visiophone et une gache électrique, afin d'éviter, toute intrusion dans l'enceinte de l'école d'une personne étrangère au service sans autorisation, conformément aux règles en vigueur.



A ce sujet, nous remarquons que certains parents continuent à conduire leurs enfants à la grille de l'école en véhicule motorisé ce qui est interdit, sauf pour les personnes à mobilité réduite. Cela provoque une gêne pour le bus scolaire et un danger pour les enfants.

Nous vous rappelons que pour l'instant le stationnement est prévu à proximité des courts de tennis (ce qui ne vous empêche pas d'accompagner vos enfants à pied à la grille d'entrée de l'école). Un peu de marche n'a jamais fait de mal à personne et de plus c'est bon pour la santé !!! Pour rappel, le port du masque reste obligatoire dans le périmètre de l'école.

Commission Ecole



Une nouvelle équipe pour l'école élémentaire



Nous avons recruté pour la cantine scolaire depuis le 1er janvier 2021, une cheffe de cuisine et responsable de site titulaire à 35 heures Madame Nadège MACUDA et une agente de surveillance scolaire Madame Karine LAVIGNE. Nous leur souhaitons la bienvenue. Madame Hafida MAIMOUNI poursuit ses missions à l'école et notamment en assurant la surveillance des enfants dans la cour durant le temps périscolaire.



Une démarche écologique et citoyenne



Les agentes ont mis en place le tri sélectif afin de diminuer les déchets. Les enfants trient donc ceux-ci dans les différentes poubelles prévues à cet effet (noire, jaune, compost). Comme il n'existe pas de jardin à l'école, les épluchures sont données aux poules de l'association l'Ilot Rigolo.

Des serviettes en tissu ont également été demandées aux enfants sur le temps de repas et les tenues des agentes ne comportent plus d'éléments jetables (charlottes, tabliers en tissu). De plus, les agentes s'efforcent à faire de l'animation et de l'éducation au goût en faisant découvrir la constitution des plats ou en montrant les produits les moins connus (quinoa, radis noir ...). Des modifications ont aussi été faites en terme d'organisation : gestion de l'arrivée et du départ du bus, changements de place par période dans la cantine, boîtes à idées pour que les enfants participent aux menus, renforcement du protocole sanitaire... afin de mieux répondre aux attentes des enfants et des parents.

Afin de tendre vers une démarche locale, bio et frais la liste des fournisseurs a été repensée. Nous sommes aussi abonnés au dispositif Agrilocal16, plateforme numérique mise en place par le Département de la Charente. Ce dispositif permet de mettre en relation les acheteurs de la restauration collective et des producteurs locaux. Gratuite et simple d'utilisation, Agrilocal16 permet un accès à des denrées de qualité.



Résultats d'analyses du Laboratoire d'Analyses de la Charente

Suite au contrôle du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Charente à la cantine scolaire de Tourriers (environ 4 par an), la note de 20 sur 20, sur les deux types de prélèvements effectués a été attribuée. En ce qui concerne les services vétérinaires, les contrôles sont ponctuels. Ils consistent à étudier les résultats du laboratoire, constater si le volet administratif est complet et s'assurer du bon fonctionnement de la structure. Il contrôle notamment la traçabilité des produits, les échantillons de repas, le suivi médical des agentes et de leurs formations, le suivi des nuisibles .. Le rapport nous permet d'obtenir la note « très satisfaisante » qui sera affichée dans la nouvelle cantine. Vous pouvez la retrouver sur le site www.alim-confiance.gouv.fr. D'autres changements sont à venir ... N'hésitez pas à faire part à l'équipe de vos suggestions !!!



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le PLUI de la communauté de communes Cœur de Charente se poursuit sur le terrain. L'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal a été lancé par délibération du 6 juillet 2017



Cette procédure se scinde en plusieurs étapes clés. Après l'élaboration du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la phase réglementaire suit son cours. Il s'agit de traduire à l'échelle de la parcelle les grandes orientations fixées en Conseil Communautaire pour les 15 prochaines années.

Depuis le mois de janvier, élus, techniciens et bureau d'études arpentent le territoire des 51 communes pour étudier les différents sites de développement du territoire.

Une analyse fine sur le terrain s'avère indispensable pour s'adapter au mieux à la réalité des sites.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) seront définies sur chacun des sites de projet afin d'exprimer de manière qualitative les ambitions

et la stratégie de la Communauté de Communes en terme d'aménagement. La finalisation de la phase réglementaire est prévue pour la fin 2021.



➔ Registre en Mairie :

La Communauté de Communes Cœur de Charente a souhaité mettre plusieurs outils au service de la concertation avec les habitants. Notamment, le dépôt d'un registre en mairie où les habitants peuvent laisser des remarques et des observations. Ce registre doit permettre d'informer les habitants à toutes les étapes de la procédure et leur permettre de s'exprimer sur leurs propositions, leurs besoins ou leurs craintes vis-à-vis du document. Ces remarques seront consultées à des moments clés de la procédure afin de consolider le projet.



Déclassement de la voirie communale : 10 Rue du Bourg

Le propriétaire du 10 Rue du Bourg (parcelles A 141 et 142) a alerté la commune sur un problème d'alignement de sa clôture avec le cadastre. En effet, suite à l'achat de l'habitation, le nouveau propriétaire s'est aperçu du défaut d'alignement, non signalé par le vendeur ni le notaire. La propriété englobe une partie de la voie publique. Ils ont souhaité régulariser en achetant la partie publique.

Après en avoir délibéré le 9 décembre 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser la vente au prix d'1 € symbolique au profit du propriétaire du 10 Rue du Bourg, de mandater un géomètre expert afin d'établir un document d'arpentage (cette partie de l'impasse portera un numéro cadastral).

Une enquête publique sera réalisée prochainement pour déclasser cette partie de voirie. Un commissaire enquêteur sera désigné par le Maire par arrêté. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.



Les missions et rôle du CCAS

Le CCAS est chargé d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les diverses aides et subventions existantes (aide sociale à l'hébergement, allocation personnalisée d'autonomie, aides au maintien à domicile...); il aide les familles à faire valoir leurs droits sociaux et à constituer tous les dossiers de demande d'aide financière (Le CCAS transmet alors le dossier au service départemental compétent pour traiter la demande d'attribution); il soutient dans l'urgence les administrés (le CCAS attribue des aides de secours en cas de besoin comme pour le chauffage ou la distribution de bons alimentaires).

L'équipe du CCAS se tient disponible pour vous rencontrer à votre domicile, en mairie sur simple rendez-vous. Son rôle c'est avant tout de rester à l'écoute de tous, face à des difficultés parfois imprévisibles ; il est impliqué moralement face à la précarité qui s'aggrave.

➔ **Contactez-nous** : CCAS ☎ 05 45 20 62 42 ou Mme Bernadette COMTE, conseillère municipale déléguée
☎ 06 15 20 72 32

Infos mairie



Recensement militaire

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : le recensement est obligatoire.

➔ **QUI ?** Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans

➔ **POURQUOI ?** Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)* et pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

➔ **COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

1/ PAR INTERNET :

- Créez votre compte sur www.service-public.fr
- Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune
- Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille,
- Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement »

2/ A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE :

- Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



Marchés des Producteurs de Pays

La commune de Tourriers et l'association Tourriers Patrimoine en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Charente organiseront un Marché des Producteurs de Pays (MPP) le mercredi 16 juin 2021 (l'horaire sera précisé ultérieurement) sur la Place de la salle polyvalente.

Les Marchés des Producteurs de Pays réunissent exclusivement des producteurs fermiers et artisanaux, engagés à respecter une charte de bonnes pratiques. Ces événements festifs et conviviaux favorisent le contact direct entre producteurs et consommateurs, et permettent d'acheter directement à la source des produits locaux de qualité. Les MPP sont l'occasion de mettre en lumière la richesse et la diversité des productions de notre territoire.

Venez nombreux rendre une visite aux producteurs de la région et profitez de faire d'excellents achats de produits du terroir (viande de porc, bœuf, agneau, volailles, charcuteries, fromages, vins, légumes...)



Le Wifi 4 EU

Grâce au programme Européen WIFI 4 EU, la commune a installé des bornes qui fournissent une connexion wifi gratuite. Depuis début avril, la commune a activé des bornes qui permettent d'accéder au wifi dans plusieurs zones de la commune. Les lieux concernés sont : la mairie, la salle polyvalente, l'école et le bar-restaurant. Avec l'installation de celles-ci, les habitants et les visiteurs peuvent surfer librement sur le net sans modération, quelques mois avant le raccordement à la fibre optique.



Chats errants



De nombreux chats errants sont signalés régulièrement dans plusieurs secteurs de la commune. En raison de leur prolifération, il devient nécessaire d'engager une campagne de piégeage de ces chats errants. La commune a passé une convention avec le syndicat mixte de la fourrière.

Dans le cadre de cette campagne, des opérations de vaccination et de stérilisation seront organisées. Les chats piégés qui ne sont pas identifiés par une puce ou un tatouage seront amenés auprès du vétérinaire de Mansle

puis une fois stérilisés et vaccinés, ils seront relâchés sur le lieu de capture. Cette campagne s'est déroulée du 15 au 31 mars 2021 sur le hameau de Fenêtre. L'opération sera renouvelée sur Bouffanais et entrée sud Route de Paris, dans le bourg. Elle a un coût pour la commune.

Pour éviter leur rapide prolifération et les nuisances que leur nombre génère, surtout ne nourrissez pas les chats errants ! Nous recommandons aux propriétaires de garder pendant les périodes de piégeages, si possible, leur chats domestiques au domicile. Si votre chat a été piégé et qu'il est identifié ou porte un collier, il vous sera restitué. Pour rappel, depuis le 1er janvier 2012, les chats et les chiens doivent être obligatoirement identifiés (puce ou tatouage), conformément à l'article L 210-10 du code rural.



Changement de prestataire pour la gestion du service d'Eau Potable et la facturation de l'assainissement

Le contrat d'affermage confié à l'entreprise SUEZ pour le secteur de Puyréaux depuis 11 ans a pris fin au 31 décembre dernier. Afin d'homogénéiser le renouvellement de plusieurs contrats de notre syndicat du Karst, il a été fait le choix d'en prolonger plusieurs d'un an dont celui de Puyréaux.

Le SIAEP Karst de la Charente (Syndicat de gestion d'eau potable) n'a pas obtenu d'accord de prolongation du contrat en cours dans des conditions acceptables, le syndicat a fait le choix de lancer un appel d'offre de prestations de services pour une durée d'un an. Suite à cette consultation et après analyse des offres reçues c'est l'entreprise SAUR qui a fait la meilleure proposition et a été retenue pour assurer cette année de transition.

Depuis le 1er janvier 2021, l'entreprise SAUR est donc votre nouveau prestataire, elle remplace l'entreprise SUEZ dans l'exploitation au quotidien du réseau public de distribution d'eau potable : entretien des équipements, réparation des fuites, analyses de la qualité de l'eau, nouveaux branchements, relève, renouvellements de compteur, facturation ...

Rassurez vous, le prix de l'eau sera inchangé en 2021, seule la facturation va évoluer, vous avez reçu une dernière facture de SUEZ courant mars 2021 qui correspond au solde 2020 puis SAUR prendra la suite pour les factures d'acompte et solde 2021. Elle collectera aussi la part assainissement comme auparavant par SUEZ pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Les équipes SAUR sont à votre écoute pour toute demande de renseignements. Conformément à leur engagement auprès du SIAEP du Karst de la Charente, elles mettent tout en œuvre pour vous apporter le meilleur service.

➔ **Contact : SAUR - TSA 20060 - 87170 ISLE CEDEX**

➔ **Service clients ☎ 05 87 23 10 00 ou Service dépannage : ☎ 05 87 23 10 08 (24h/24 et 7j/7)**



Chassons le frelon asiatique !

Il est urgent de poser les pièges maintenant !

De février à avril 1 reine engendre 5 000 frelons !

Dans une bouteille plastique

- Percez 3 trous de 10 mm de diamètre
- Versez 100 ml de vin blanc, 100 ml de cassis, 100 ml de bière blonde
- Accrochez le tout, à l'extérieur dans un lieu exposé au soleil

**IMPERATIF
POSEZ
2 PIEGES
MINIMUM !!**



Saviez-vous qu'un arbre qui tombe sur une ligne, c'est environ 4 heures sans électricité pour les clients concernés ? Saviez-vous également que des branches qui touchent les lignes peuvent déclencher nos automatismes de détection d'anomalies générant des microcoupures ? Même si elles sont de l'ordre de la milliseconde, elles perturbent à chaque fois l'alimentation d'environ 1 000 clients. Vous l'aurez compris, l'élagage constitue un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité.

➔ Qui est en charge de l'élagage à proximité des lignes électriques ?

➔ A la charge de l'occupant ou propriétaire



Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la construction de la ligne ;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (*Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*).

➔ A la charge d'Enedis



Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis.

Il est réalisé par ses soins. Les végétaux sont rangés en tas et laissés sur place ; les arbres appartiennent aux propriétaires.



➔ Quelles règles de sécurité respecter pour l'élagage ?



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »

- ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne
- ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 16 ;
- ne pas faire de feu sous les lignes électriques ;
- si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 16.

Enedis œuvre en faveur de la préservation de la biodiversité. L'entreprise a



ainsi amélioré ses techniques d'élagage pour tenir compte des espèces végétales rencontrées.

➔ **Pour en savoir plus :** Rendez-vous sur www.enedis.fr/l-elagage-et-la-securite



Réglementation feu de plein air

La réglementation des feux de plein air conformément à l'arrêté préfectoral des feux de plein air n° 2016125-I001 du 3 mai 2016

➔ Brûlage des déchets verts ménagers et professionnels :

- l'incinération des déchets verts ménagers est **strictement interdite** (depuis le 1er juin 2018) sur l'ensemble du territoire du département.
- l'incinération des déchets verts professionnels est strictement interdite

➔ Brûlage des déchets verts agricoles :

- l'incinération des pailles et autres résidus de cultures est interdite. Toutefois, le préfet peut à titre exceptionnel autoriser ce type de brûlage pour des raisons agronomiques ou sanitaires sous réserve d'une déclaration préalable en mairie.
- les déchets verts agricoles, les résidus de la taille des vignes et les végétaux issus des interventions forestières peuvent être éliminés par incinération sous réserve d'une déclaration préalable en mairie en respectant les conditions fixées par l'arrêté préfectoral et selon des niveaux de risques ci-dessous :

Niveaux de risques	Réglementation Arrêté préfectoral feux de plein air
Faible	Feux autorisés (en respectant des modalités contenues dans l'arrêté préfectoral)
Léger	
Modéré	Feux interdits
Sévère	
Très sévère	
Exceptionnel	

➔ **Contact :** Les renseignements du niveau de risques sont consultables pour l'ensemble du département en appelant la boîte vocale de la Préfecture au ☎ **05 45 97 61 40** mise à jour quotidiennement.



Réglementation sur les horaires de tonte

Les horaires de tonte sont réglementés par l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage en date du 19 juin 2007. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**



Avant de venir en déchèterie, **trier** ses déchets par catégorie



Arriver maximum **10 min** avant la fermeture de la déchèterie



Demander et respecter les conseils de l'agent **avant de vider**



Le rôle de l'agent n'est pas de décharger les déchets. Les usagers doivent le faire et être accompagné **si nécessaire**



Volume maximum **2m³ par jour** d'encombrants par foyer



Volume maximum **60 litres par jour** de déchets toxiques par foyer



La récupération d'objets ou de matériaux est **interdite** sur le site de la déchèterie

POUR LES PROFESSIONNELS



Se munir de son **badge d'accès**



Accès aux déchèteries uniquement du **lundi au vendredi**

Sites de Châteaubernard et Vars fermés aux professionnels

✓ EN CAS DE MANQUEMENT

- **Le non-respect du règlement** autorise Calitom à interdire l'accès d'une personne sur site
- **Respect et attitude courtoise** indispensables à l'égard des agents. Toute incivilité est passible de poursuites pénales.

ET POUR ÉVITER LE COVID ?



Port de **masque obligatoire**



Respecter le **1 mètre** de distance minimum



Venir muni de gants et de vos **outils** pour décharger et nettoyer ce qui pourrait tomber

JANV. 21	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 22
V1 FÉRIÉ	L1	05 L1	09 J1	S1	M1	J1	D1	M1	V1	L1 FÉRIÉ 44	M1	S1
S2	M2	M2	V2	D2	M2	V2	L2	J2	S2	M2	J2	D2
D3	M3	M3	S3	L3	18 J3	S3	M3	V3	D3	M3	V3	L3 01
L4	01 J4	J4	D4	M4	V4	D4	M4	S4	L4	40 J4	S4	M4
M5	V5	V5	L5 FÉRIÉ 14	M5	S5	L5	27 J5	D5	M5	V5	D5	M5
M6	S6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6	36 M6	S6	L6	49 J6
J7	D7	D7	M7	V7	L7	23 M7	S7	M7	J7	D7	M7	V7
V8	L8	06 L8	10 J8	S8	M8	J8	D8	M8	V8	L8	45 M8	S8
S9	M9	M9	V9	D9	M9	V9	L9	32 J9	S9	M9	J9	D9
D10	M10	M10	S10	L10	19 J10	S10	M10	V10	D10	M10	V10	L10 02
L11	02 J11	J11	D11	M11	V11	D11	M11	S11	L11	41 J11 FÉRIÉ	S11	M11
M12	V12	V12	L12	15 M12	S12	L12	28 J12	D12	M12	V12	D12	M12
M13	S13	S13	M13	J13 FÉRIÉ	D13	M13	V13	L13	37 M13	S13	L13	50 J13
J14	D14	D14	M14	V14	L14	24 M14 FÉRIÉ	S14	M14	J14	D14	M14	V14
V15	L15	07 L15	11 J15	S15	M15	J15	D15	M15	V15	L15	46 M15	S15
S16	M16	M16	V16	D16	M16	V16	L16	33 J16	S16	M16	J16	D16
D17	M17	M17	S17	L17	20 J17	S17	M17	V17	D17	M17	V17	L17 03
L18	03 J18	J18	D18	M18	V18	D18	M18	S18	L18	42 J18	S18	M18
M19	V19	V19	L19	16 M19	S19	L19	29 J19	D19	M19	V19	D19	M19
M20	S20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20	38 M20	S20	L20	51 J20
J21	D21	D21	M21	V21	L21	25 M21	S21	M21	J21	D21	M21	V21
V22	L22	08 L22	12 J22	S22	M22	J22	D22	M22	V22	L22	47 M22	S22
S23	M23	M23	V23	D23	M23	V23	L23	34 J23	S23	M23	J23	D23
D24	M24	M24	S24	L24 FÉRIÉ 21	J24	S24	M24	V24	D24	M24	V24	L24 04
L25	04 J25	J25	D25	M25	V25	D25	M25	S25	L25	43 J25	S25	M25
M26	V26	V26	L26	17 M26	S26	L26	30 J26	D26	M26	V26	D26	M26
M27	S27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27	39 M27	S27	L27	52 J27
J28	D28	D28	M28	V28	L28	26 M28	S28	M28	J28	D28	M28	V28
V29	L29	13 J29	S29	M29	J29	D29	M29	V29	L29	48 M29	S29	J29
S30	M30	M30	V30	D30	M30	V30	L30	35 J30	S30	M30	J30	D30
D31	M31	M31	L31	22 J31	S31	M31	V31	D31	M31	V31	L31	05 J31

JANV. 21	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 22
V1 FÉRIÉ	L1	05 L1	09 J1	S1	M1	J1	D1	M1	V1	L1 FÉRIÉ 44	M1	S1
S2	M2	M2	V2	D2	M2	V2	L2	31 J2	S2	M2	J2	D2
D3	M3	M3	S3	L3	18 J3	S3	M3	V3	D3	M3	V3	L3 01
L4	01 J4	J4	D4	M4	V4	D4	M4	S4	L4	40 J4	S4	M4
M5	V5	V5	L5 FÉRIÉ 14	M5	S5	L5	27 J5	D5	M5	V5	D5	M5
M6	S6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6	36 M6	S6	L6	49 J6
J7	D7	D7	M7	V7	L7	23 M7	S7	M7	J7	D7	M7	V7
V8	L8	06 L8	10 J8	S8	M8	J8	D8	M8	V8	L8	45 M8	S8
S9	M9	M9	V9	D9	M9	V9	L9	32 J9	S9	M9	J9	D9
D10	M10	M10	S10	L10	19 J10	S10	M10	V10	D10	M10	V10	L10 02
L11	02 J11	J11	D11	M11	V11	D11	M11	S11	L11	41 J11 FÉRIÉ	S11	M11
M12	V12	V12	L12	15 M12	S12	L12	28 J12	D12	M12	V12	D12	M12
M13	S13	S13	M13	J13 FÉRIÉ	D13	M13	V13	L13	37 M13	S13	L13	50 J13
J14	D14	D14	M14	V14	L14	24 M14 FÉRIÉ	S14	M14	J14	D14	M14	V14
V15	L15	07 L15	11 J15	S15	M15	J15	D15	M15	V15	L15	46 M15	S15
S16	M16	M16	V16	D16	M16	V16	L16	33 J16	S16	M16	J16	D16
D17	M17	M17	S17	L17	20 J17	S17	M17	V17	D17	M17	V17	L17 03
L18	03 J18	J18	D18	M18	V18	D18	M18	S18	L18	42 J18	S18	M18
M19	V19	V19	L19	16 M19	S19	L19	29 J19	D19	M19	V19	D19	M19
M20	S20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20	38 M20	S20	L20	51 J20
J21	D21	D21	M21	V21	L21	25 M21	S21	M21	J21	D21	M21	V21
V22	L22	08 L22	12 J22	S22	M22	J22	D22	M22	V22	L22	47 M22	S22
S23	M23	M23	V23	D23	M23	V23	L23	34 J23	S23	M23	J23	D23
D24	M24	M24	S24	L24 FÉRIÉ 21	J24	S24	M24	V24	D24	M24	V24	L24 04
L25	04 J25	J25	D25	M25	V25	D25	M25	S25	L25	43 J25	S25	M25
M26	V26	V26	L26	17 M26	S26	L26	30 J26	D26	M26	V26	D26	M26
M27	S27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27	39 M27	S27	L27	52 J27
J28	D28	D28	M28	V28	L28	26 M28	S28	M28	J28	D28	M28	V28
V29	L29	13 J29	S29	M29	J29	D29	M29	V29	L29	48 M29	S29	J29
S30	M30	M30	V30	D30	M30	V30	L30	35 J30	S30	M30	J30	D30
D31	M31	M31	L31	22 J31	S31	M31	V31	D31	M31	V31	L31	05 J31

JANV. 21	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 22
V1 FÉRIÉ	L1 05	L1 09	J1	S1	M1	J1	D1	M1	V1	L1 FÉRIÉ 44	M1	S1
S2	M2	M2	V2	D2	M2	V2	L2 31	J2	S2	M2	J2	D2
D3	M3	M3	S3	L3 18	J3	S3	M3	V3	D3	M3	V3	L3 01
L4 01	J4	J4	D4	M4	V4	D4	M4	S4	L4 40	J4	S4	M4
M5	V5	V5	L5 FÉRIÉ 14	M5	S5	L5 27	J5	D5	M5	V5	D5	M5
M6	S6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6 36	M6	S6	L6 49	J6
J7	D7	D7	M7	V7	L7 23	M7	S7	M7	J7	D7	M7	V7
V8	L8 06	L8 10	J8	S8	M8	J8	D8	M8	V8	L8 45	M8	S8
S9	M9	M9	V9	D9	M9	V9	L9 32	J9	S9	M9	J9	D9
D10	M10	M10	S10	L10 19	J10	S10	M10	V10	D10	M10	V10	L10 02
L11 02	J11	J11	D11	M11	V11	D11	M11	S11	L11 41	J11 FÉRIÉ	S11	M11
M12	V12	V12	L12 15	M12	S12	L12 28	J12	D12	M12	V12	D12	M12
M13	S13	S13	M13	J13 FÉRIÉ	D13	M13	V13	L13 37	M13	S13	L13 50	J13
J14	D14	D14	M14	V14	L14 24	M14 FÉRIÉ	S14	M14	J14	D14	M14	V14
V15	L15 07	L15 11	J15	S15	M15	J15	D15	M15	V15	L15 46	M15	S15
S16	M16	M16	V16	D16	M16	V16	L16 33	J16	S16	M16	J16	D16
D17	M17	M17	S17	L17 20	J17	S17	M17	V17	D17	M17	V17	L17 03
L18 03	J18	J18	D18	M18	V18	D18	M18	S18	L18 42	J18	S18	M18
M19	V19	V19	L19 16	M19	S19	L19 29	J19	D19	M19	V19	D19	M19
M20	S20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20 38	M20	S20	L20 51	J20
J21	D21	D21	M21	V21	L21 25	M21	S21	M21	J21	D21	M21	V21
V22	L22 08	L22 12	J22	S22	M22	J22	D22	M22	V22	L22 47	M22	S22
S23	M23	M23	V23	D23	M23	V23	L23 34	J23	S23	M23	J23	D23
D24	M24	M24	S24	L24 FÉRIÉ 21	J24	S24	M24	V24	D24	M24	V24	L24 04
L25 04	J25	J25	D25	M25	V25	D25	M25	S25	L25 43	J25	S25	M25
M26	V26	V26	L26 17	M26	S26	L26 30	J26	D26	M26	V26	D26	M26
M27	S27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27 39	M27	S27	L27 52	J27
J28	D28	D28	M28	V28	L28 26	M28	S28	M28	J28	D28	M28	V28
V29	L29 13	J29	S29	M29	J29	D29	M29	V29	L29 48	M29	S29	J29
S30	M30	M30	V30	D30	M30	V30	L30 35	J30	S30	M30	J30	D30
D31	M31	M31	L31 22	S31	M31	S31	M31	D31			V31	L31 05

JANV. 21	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 22
V1 FÉRIÉ	L1 05	L1 09	J1	S1	M1	J1	D1	M1	V1	L1 FÉRIÉ 44	M1	S1
S2	M2	M2	V2	D2	M2	V2	L2 31	J2	S2	M2	J2	D2
D3	M3	M3	S3	L3 18	J3	S3	M3	V3	D3	M3	V3	L3 01
L4 01	J4	J4	D4	M4	V4	D4	M4	S4	L4 40	J4	S4	M4
M5	V5	V5	L5 FÉRIÉ 14	M5	S5	L5 27	J5	D5	M5	V5	D5	M5
M6	S6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6 36	M6	S6	L6 49	J6
J7	D7	D7	M7	V7	L7 23	M7	S7	M7	J7	D7	M7	V7
V8	L8 06	L8 10	J8	S8	M8	J8	D8	M8	V8	L8 45	M8	S8
S9	M9	M9	V9	D9	M9	V9	L9 32	J9	S9	M9	J9	D9
D10	M10	M10	S10	L10 19	J10	S10	M10	V10	D10	M10	V10	L10 02
L11 02	J11	J11	D11	M11	V11	D11	M11	S11	L11 41	J11 FÉRIÉ	S11	M11
M12	V12	V12	L12 15	M12	S12	L12 28	J12	D12	M12	V12	D12	M12
M13	S13	S13	M13	J13 FÉRIÉ	D13	M13	V13	L13 37	M13	S13	L13 50	J13
J14	D14	D14	M14	V14	L14 24	M14 FÉRIÉ	S14	M14	J14	D14	M14	V14
V15	L15 07	L15 11	J15	S15	M15	J15	D15	M15	V15	L15 46	M15	S15
S16	M16	M16	V16	D16	M16	V16	L16 33	J16	S16	M16	J16	D16
D17	M17	M17	S17	L17 20	J17	S17	M17	V17	D17	M17	V17	L17 03
L18 03	J18	J18	D18	M18	V18	D18	M18	S18	L18 42	J18	S18	M18
M19	V19	V19	L19 16	M19	S19	L19 29	J19	D19	M19	V19	D19	M19
M20	S20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20 38	M20	S20	L20 51	J20
J21	D21	D21	M21	V21	L21 25	M21	S21	M21	J21	D21	M21	V21
V22	L22 08	L22 12	J22	S22	M22	J22	D22	M22	V22	L22 47	M22	S22
S23	M23	M23	V23	D23	M23	V23	L23 34	J23	S23	M23	J23	D23
D24	M24	M24	S24	L24 FÉRIÉ 21	J24	S24	M24	V24	D24	M24	V24	L24 04
L25 04	J25	J25	D25	M25	V25	D25	M25	S25	L25 43	J25	S25	M25
M26	V26	V26	L26 17	M26	S26	L26 30	J26	D26	M26	V26	D26	M26
M27	S27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27 39	M27	S27	L27 52	J27
J28	D28	D28	M28	V28	L28 26	M28	S28	M28	J28	D28	M28	V28
V29	L29 13	J29	S29	M29	J29	D29	M29	V29	L29 48	M29	S29	J29
S30	M30	M30	V30	D30	M30	V30	L30 35	J30	S30	M30	J30	D30
D31	M31	M31	L31 22	S31	M31	S31	M31	D31			V31	L31 05



La Taxe Gemapi, qu'est ce que c'est ?

La compétence Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence détenue par notre Communauté de Communes Cœur de Charente depuis le 1er janvier 2018. Cette compétence a été déléguée au Syndicat du SyBRA (Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois).

La compétence Gemapi est régie par l'article L 211-7 du code de l'environnement qui en donne les principaux domaines d'action :

- Aménagement des bassins versants
- Entretien et aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau
- Défense contre les inondations et la mer
- Protection et restauration des zones humides

Les opérations du syndicat visent à améliorer l'état et la résilience des cours d'eau, c'est-à-dire les rendre moins sensibles et à leur donner la capacité de se remettre des perturbations. Par exemple, ces actions peuvent être :

- Renaturation des cours d'eau : recréer un lit plus naturel et moins rectiligne pour améliorer la dynamique et le fonctionnement du cours d'eau, ralentir les pics de crues et améliorer la qualité de l'eau et des habitats ou modifier la morphologie au sein du lit du cours d'eau pour retrouver une rivière vivante en diversifiant les écoulements,
- Travaux de continuité écologique : favoriser la circulation des poissons et le transport sédimentaire en effaçant un obstacle ou en réalisant un aménagement,
- Gestion de la végétation, des embâcles : améliorer la fonctionnalité du cours d'eau par une gestion adaptée de sa végétation rivulaire (des berges) notamment dans les zones à enjeux, limiter les embâcles gênant les ouvrages et contenir les espèces envahissantes,
- Préservation et restauration des zones humides : inventaire des zones humides, plans de gestion, travaux de restauration des zones humides,
- Prévention du risque inondation : repérer les zones à risques et leurs causes, préserver des zones d'expansion de crues, créer des zones de sur-inondation, ralentir des écoulements sur le versant pour anticiper et limiter les problématiques d'inondation, diminuer l'aménagement dans les zones à risque et la vulnérabilité des sites déjà aménagés.

Toutes ces actions sont en petite partie financées par une « Taxe Gemapi » prélevées sur les impôts fonciers par l'EPCI (Communauté de communes) et reversée ensuite au SyBRA.

La commune est indirectement concernée par la préservation des cours d'eau puisqu'elle est seulement un bassin versant de l'Argence. En effet, celle-ci prend sa source sur la commune de Jauldes puis rejoint ensuite la commune d'Anais. Entre temps, plusieurs fossés communaux drainent nos eaux pluviales et permettent de gonfler le débit de l'Argence.

Elle est par contre pleinement concernée par la défense contre les inondations et ruissellements. Nous avons sollicité récemment l'intervention des techniciens du SyBRA afin qu'ils nous apportent leur savoir-faire sur le lieu dit Fenêtre. Une étude va être rendue réalisant la cartographie du site, les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et de ruissellements et des conseils sur d'éventuelles solutions techniques.



Délégués du Défenseur des Droits en Charente

Le Défenseur des Droits est une autorité indépendante. La loi organique qui l'a créée lui permet d'avoir dans chaque département un ou plusieurs délégués. Aujourd'hui, il y a 500 délégués environ dans toute la France de métropole et d'outre-mer, tous Bénévoles.

Vous pouvez contacter gratuitement ces délégués :

- Si vous vous estimez lésé(e) par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public.
- Si vous considérez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt supérieur d'un mineur.
- Si vous êtes témoin ou victime d'une discrimination.
- Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité (policiers, gendarmes, agents de sécurité, agents de l'administration pénitentiaire etc...)

Le département de la Charente compte deux délégués, Mme Raymonde JAMARD et M. René BALLET qui peuvent vous recevoir, en temps ordinaire hors confinement, à leur permanence d'Angoulême (8 Rue de la Préfecture), de Confolens (sous-préfecture) ou de Cognac (sous-préfecture).

Certes, pour l'instant, les mesures barrières ne leur permettent pas de vous recevoir de façon présentielle. Néanmoins, les délégués poursuivent leurs activités de médiation et restent à votre disposition.

➔ **Pour prendre rendez-vous :**

- ➔ **soit par téléphone** au ☎ 05 45 97 61 28 - laisser un message, ils vous rappelleront
- ➔ **soit par courrier** : Préfecture de la Charente - 8 Rue de la Préfecture - BP 1399 - 16000 ANGOULEME
- ➔ **soit par mail** ✉ rene.ballet@defenseurdesdroits.fr ou raymonde.jamard@defenseurdesdroits.fr



Appel de la Marine Nationale

La **Marine Nationale** propose chaque année des emplois et des formations dans des domaines d'activités aussi divers et variés que les techniques maritimes, la mécanique, l'électronique, les réseaux et télécommunications, les métiers de l'aéronautique, l'administration, la restauration, la sécurité et la protection.

➔ **Ces postes sont ouverts :**

- ➔ aux jeunes gens de 16 à 30 ans,
- ➔ d'un niveau 3ème à BAC +5

Alors, envie d'aventures ? De voyages ? De donner du sens à votre vie ?

➔ **Contactez-nous** : CIRFA MARINE de Poitiers - 105 Bd du grand cerf au ☎ 05.49.61.02.02 - 🌐 www.etremarin.fr



La carte grise à portée de clic !

Depuis novembre 2017, les formalités de demande d'immatriculation, anciennement appelé « carte grise », se font uniquement en ligne. Il est possible de les faire :

- via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- auprès de garagistes agréés SIV par la préfecture

➔ **POUR LES VÉHICULES NEUFS** : Vous avez un mois à compter de la date d'achat du véhicule pour effectuer votre demande de carte grise sinon vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

- Se connecter sur **le site de l'ANTS** et créer un compte si vous n'en n'avez pas encore
- Téléchargez le formulaire **CERFA 13740*04** et remplissez-le
- Déposez en ligne **un justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois
- Demande de certifier sur l'honneur que le conducteur est bien détenteur **d'un permis de conduire valide et que la voiture est assurée**
- Vous devez ensuite payer **les frais de dossier**
- Lorsque votre demande est validée vous recevrez votre n° de dossier, une preuve de votre demande et un certificat provisoire d'immatriculation
- La carte grise **vous sera envoyée dans un délai de 7 jours** en général

➔ **POUR LES VÉHICULES D'OCCASION** : vous pouvez passer par le site de l'ANTS ou bien par un garagiste agréé SIV.

1_Sur le site de l'ANTS

- Remplir le formulaire **CERFA 13750**
- Fournir **un justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois, une copie de la carte grise de la voiture mentionnant qu'elle a été vendue et une signature de l'ancien propriétaire
- Copie du contrôle technique en cours de validité
- L'ancien propriétaire doit vous remettre le code cession
- Demande de certifier sur l'honneur que le conducteur est bien détenteur **d'un permis de conduire valide et que la voiture est assurée**
- Renseigner l'identité du nouveau titulaire, vos coordonnées bancaires
- Vous devez ensuite payer **les frais de dossier**
- Lorsque votre demande est validée vous recevrez votre n° de dossier, une preuve de votre demande et un certificat provisoire d'immatriculation
- La nouvelle carte grise **vous sera envoyée dans un délai de 7 jours**

2_Auprès d'un professionnel agréé SIV

- Fournir **un justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois, **une pièce d'identité**, une copie de la **carte grise barrée** mentionnant la vente et signée par l'ancien propriétaire, fournir une **attestation d'assurance** du véhicule et une **copie du permis de conduire**
- Preuve du **contrôle technique** valide si le véhicule a plus de 4 ans
- Remplir les formulaires **CERFA 13750 et 15776**



Cérémonie du 19 mars 2021

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19, la cérémonie du 19 mars 2021, Journée nationale du Souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, s'est déroulée cette année en Comité restreint, dans le respect des règles de distanciation, composé uniquement de la présence du Maire, des porteurs drapeaux de la commune (Jean-Marie LAFONT, Jean-Paul PAYRAUDEAU, Jacques BOIREAU) et du président de la FNACA. Le rassemblement a eu lieu à 15h au Monument aux Morts pour un dépôt de gerbes de la commune et de la FNACA.



Vie associative

En raison des conditions sanitaires, nos associations sont malheureusement à l'arrêt depuis un an maintenant. Quelques actions ont pu être menées, animant notre territoire communal. Malheureusement, au jour où nous écrivons cet article, nous n'avons toujours aucune perspective permettant d'envisager la reprise ou non de leurs activités et des animations / manifestations qu'elles peuvent organiser. Si nous ne voulons pas que le tissu associatif et le bénévolat se meurent, nous, citoyens, devons apporter tout notre soutien aux différentes associations notamment au travers des actions qu'elles pourraient mener cette année.



Le Comité des Fêtes de Tourriers

➔ **Le Bureau** : Présidente : Sergine NEBOUT, Vice-Présidente : Nathalie VERGNAUD, 2ème Vice-Président : Régis FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE, Trésorier : David VERGNAUD, Trésorière Adjointe : Agnès DANEDE, Secrétaire : Christine BENOIT, Secrétaire Adjointe : Sarah CHARLES.

➔ **Contact** : ➔ Comité des Fêtes - Sergine NEBOUT ☎ 06 88 49 06 24 - ✉ cdf.tourriers@orange.fr



L'Amicale des donneurs de sang de la Boixe

Don de sang, don de moelle osseuse, don d'organe : même combat, « sauver des vies »

➔ **Donner son sang est-il dangereux ? Non**, le matériel de transfusion est stérile et à usage unique. Un entretien pré-don avec un docteur permet de déterminer votre aptitude au don. Le sang prélevé se reconstitue en quelques heures. Après le don, une collation est offerte qui permet de se reposer tout en se restaurant. En période de pandémie, un masque est donné au donneur quand il entre dans la salle de collecte, du gel hydroalcoolique est à sa disposition, les règles de distanciation, d'hygiène, sont strictement appliquées.

➔ **Le sang artificiel existe-t-il ? Non**, le sang humain est si complexe que la recherche n'a pas encore réussi à élaborer un produit ayant toutes ses propriétés.

En France, 1 million de malades ont besoin d'être soignés avec des produits sanguins (sang total, plasma, plaquettes, médicaments fabriqués à partir du sang,...)

➔ **Calendrier des collectes** : 5 collectes de sang, repas « mouton grillé » le 25 juillet 2021 (confère agenda page 27)

➔ **Renseignements d'ordre médical** :

➔ Centre de transfusion de la Charente ☎ 05 45 91 46 44 (Pour tout don, se munir d'un papier d'identité).



Festiv&co

Nous sommes une association intercommunale, regroupant les communes de Tourriers, Aussac Vadalle et Anais qui a pour but de créer des animations dans nos villages.

L'année 2020 a été compliquée pour tout le monde, malgré tout, nous avons pu organiser un bric-à-brac à Vadalle qui, pour un premier a été une réussite.

Le contexte sanitaire actuel n'entame pas notre détermination et nous espérons pouvoir organiser plus de manifestations pour 2021 : animations festives et familiales.

Ces manifestations seront organisées dans le strict respect des consignes sanitaires. Nous n'avons pas défini de date à ce jour, puisque nous attendons que le contexte sanitaire s'améliore pour les confirmer. Nous espérons aussi être rejoints par un maximum de personnes afin de réaliser des animations plus importantes.

➔ **Composition du bureau** : Co-Présidents : Florent BOISBLEAU et Frédéric MOREAU, Trésorier : Florent JARRIGEON, Secrétaire : Virginie MOREAU, Jézabel BELLANGER.

➔ **Contact** :

➔ Festiv&Co - Frédéric MOREAU ☎ 06 64 44 75 00 - ✉ [facebook.com/festivandco](https://www.facebook.com/festivandco)

Au plaisir de nous retrouver pour passer de bons moments conviviaux ensemble.



Le Club de Yoga Tourriers - Aussac Vadalle



Le Club de Yoga, vous offre des séances de relaxation, de détente et d'assouplissement, adaptées à vos possibilités, sous l'égide d'Eddy, notre professeur.

Hors confinement, les séances ont lieu tous les mardis, de 17h45 à 19h, dans la salle socio-culturelle d'Aussac-Vadalle, que la mairie à la gentillesse de mettre gratuitement à la disposition du club, qu'elle en soit remerciée. Sont également organisés des stages au cours desquels sont développés les règles du Yoga, le respect de l'humain ainsi que l'écoute de la nature.

Mais, les règles de confinement actuellement en vigueur ne permettent pas d'offrir des séances en présentiel. Dès que cela sera possible, le club réouvrira ses portes et organisera à nouveau des cours, avec toutes les mesures sanitaires barrières qui s'imposeront. Notre association fonctionne grâce à la subvention de la mairie de Tourriers, qui en est vivement remerciée, et à la cotisation des participants qui s'élève à 60 € par trimestre.

➔ **Le bureau :** Président : René BALLET, Vice-Présidente : Patricia LAROCHE, Trésorière : Josiane CHAUVAUD, Trésorière adjointe : Jeannette BALLET, Secrétaire : Danielle BENOIT, Secrétaire adjointe : Annie JAULIN.

Toutes les personnes qui souhaitent rejoindre le groupe des Yogistes peuvent s'adresser à l'un des membres du bureau précités.



Association Intercommunale des Parents d'Elèves

L'A.I.P.E. est l'association des parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des communes d'Anais, d'Aussac Vadalle et de Tourriers.

L'A.I.P.E. est un lien entre les différents acteurs de l'école : les élèves, les enseignants, les parents et les municipalités, notamment à travers ses manifestations. Ces dernières sont également un moyen de récolter des fonds pour aider financièrement les écoles dans divers projets pédagogiques ; tels que le cycle piscine pour les GS et les CP, les abonnements scolaires, les sorties, du matériel éducatif, les voyages de fin d'année ...

➔ **Manifestations à venir : Venez y participer :** Brocante le 4 avril à la salle polyvalente de Tourriers, kermesse le 12 juin à la salle d'Aussac-Vadalle... (Agenda page 27).

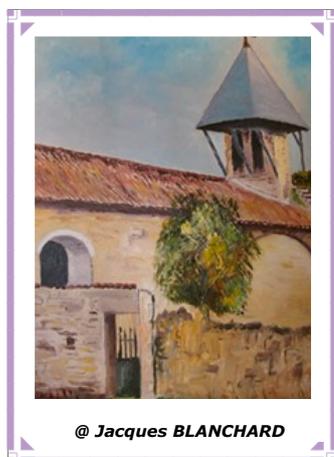
➔ **Tout au long de l'année :** une borne de collecte de cartouches d'encre vides est disponible en mairie.

➔ **Les Bennes :** toujours sur les parkings des salles polyvalentes (confère planning en page 27)

➔ **Composition du bureau :** Présidente : Mélanie RICHARD, Vice-Présidente : Fatima BARRAUD, Trésorière : Déborah BENOIT, Trésorière adjointe : Manuela BELLAMY, Secrétaire : Stéphanie LEMAIRE, Secrétaire adjointe : Angélique BERNIER. N'hésitez pas à nous rejoindre et pensez à conserver vos papiers et cartons pour remplir nos bennes ! Merci pour votre implication.

➔ **Contact :**

➔ **AIPE - Mélanie RICHARD** ☎ 06 11 99 42 01 - ✉ assoc.aipe16560@gmail.com



Drôle d'année que cette année 2020 !... Les confinements successifs liés au COVID-19 ont pétrifié les habituelles manifestations de « Tourriers Patrimoine » (repas dansant en avril, brocante en mai, pique-nique au Bois du Logis en juillet ...). Sans réaliser aucune recette de toute l'année 2020, « Tourriers Patrimoine » a malgré tout réussi à organiser trois manifestations liées à l'aboutissement des travaux de restauration de l'église paroissiale :

- **Le 28 février 2020** : inauguration « laïque » de l'église restaurée
- **Le 23 juillet 2020** : visite guidée de l'église par Anaël VIGNET
- **Le 10 octobre 2020** : messe inaugurale dite par Monseigneur GOSSELIN, évêque du diocèse d'Angoulême.

➔ **Novembre 2008 - Février 2021** : 12 ans d'existence et un premier aboutissement. « Tourriers Patrimoine » a été fondée le 21 novembre 2008 pour sauver l'église Saint-Hilaire de l'abandon et de la ruine.

Objectif atteint puisque la municipalité a bouclé en février 2020, il y a un an, l'entière restauration de l'édifice, épaulée depuis 2008 par « Tourriers Patrimoine ». Une grande satisfaction aussi pour l'association d'avoir pu financer pour moitié les gros travaux effectués par le Club MARPEN en 2019, soit la somme de 10 340 €. Concernant les projets à venir, sachez que « Tourriers Patrimoine » accorde beaucoup de valeur aux deux plaques de cocher du bourg de Tourriers. Ces plaques kilométriques en fonte témoignent d'une époque (le Second Empire de Napoléon III de 1852 à 1870) où les véhicules à moteur n'existaient pas. L'association prévoit donc en 2021 de restaurer complètement ces deux plaques de cocher. Il s'agit pour « Tourriers Patrimoine » d'une étape supplémentaire vers la reconnaissance officielle de ce petit patrimoine routier.

Lors de notre Assemblée Générale le 20 février dernier, nous avons aussi évoqué l'ancien lavoir de Bouffanais qui mérite toute notre attention. Il aurait été aménagé par la municipalité en 1909, donc assez tardivement. Il a donc été utilisé par les lavandières pendant une petite cinquantaine d'années. L'eau courante étant installée dans les foyers vers 1955. Nous avons décidé d'organiser à la belle saison entre nous « si la situation le permet » un pique-nique sur place pour faire un point sur l'existant et réfléchir à un éventuel aménagement.

➔ **Appel aux habitants !** L'Association « Tourriers Patrimoine » s'intéresse également à tous les Tourriérois qui nous ont précédés. Et plus particulièrement à ceux qui furent tués pendant la guerre 1914-1918 et dont les noms sont gravés sur notre Monument aux Morts. Ces hommes ont vécu l'enfer des tranchées. Ne les oublions pas !

Et si nous écrivions une petite biographie pour chacun d'eux ?!... Ils le méritent amplement.

Tout document concernant ces « Poilus » nous intéresse, à commencer par leur photo-portrait. Toute pièce confiée sera numérisée et immédiatement restituée.

➔ **Les membres du bureau ont été reconduits par l'Assemblée Générale, à savoir :**

Président : Jacques BOUCHÉ, Secrétaire : Alain PAYRAUDEAU, Secrétaire-adjoint : Jean-Claude LUSSON, Trésorière : Bernadette COMTE, Trésorier-adjoint : Francis COMTE, Commissaire aux comptes : Jean-Marie LAFONT.

➔ **Contact :** Tourriers Patrimoine - Jacques BOUCHÉ ☎ 06 48 72 97 48 - ✉ jacques.bouche57@gmail.com

En espérant pouvoir organiser en 2021 une manifestation ou deux dans ce contexte difficile pour tous...

Rien n'est écrit pour l'instant.



Les Naissances 2020 / 2021

- Ninon WILLAERT BERNIER, née le 10 janvier 2020 à Soyaux, 5 Rue de la Perroquerie
- Myla VALLADE, née le 18 janvier 2020 à Saint Michel, 6 Rue des Glycines
- Milla MICHELET, née le 30 janvier 2020 à Soyaux, 4 Impasse du Champs de Grolle
- Judith ALBERT, née le 24 février 2020 à Soyaux, 9 Rue du Bois du Logis
- Tessa BOUGRAS MARCHAIS, née le 10 avril 2020 à St Michel, 7 Rue des Bouchauds
- Batiste MARIAS, né le 12 avril 2020 à St Michel, 2 Rue des Glycines
- Juliette TAUPIN, née le 21 décembre 2020 à Poitiers, 29 Rue des Erables
- Hugo PEREIRA, né le 20 janvier 2021 à Soyaux, 32 Route de Paris
- Arthur TARDIT, né le 30 mars 2021 à Saint-Michel, 39 Route de Paris



Les Mariages 2020 / 2021

- VALLADE Brice et THUDIN Marine, mariés à Saint-Yrieix sur Charente
- MICO Kevin et COMTE-- BELLOIS Alexia, mariés à Mouguerre (Pyrénées-Atlantiques)
- SOUBRIER Gary et MONROSTY Aurélie, mariés le 16 octobre 2020 à Tourriers
- ARDOUIN Patrick et LOGETTE Angélique, mariés le 17 octobre 2020 à Tourriers



Les Décès 2020 / 2021

- COLARDELLE Elisya, le 20 janvier 2020 à Tourriers
- AUCLAIR Colette, le 17 février 2021 à Soyaux

Calendrier des Manifestations



A vos Agendas !!! Retrouvez aussi l'agenda sur www.tourriers.fr

Compte tenu des restrictions sanitaires imposées, certaines cérémonies et manifestations peuvent être modifiées ou annulées ... et certaines règles mises en place. **Renseignez-vous à la mairie pour vous s'en assurer.**

- ✂ **Du 7 au 9 mai, Benne à papier AIPE** sur le Parking de la Salle Polyvalente d'Anais
- ✂ **Samedi 8 mai, Cérémonie Commémorative, à 11h00,** au Monument aux Morts
- ✂ **Jeudi 27 mai, Don du sang, de 16h30 à 19h30,** à la Salle Polyvalente de Tourriers
- ✂ **Dimanche 30 mai, Brocante Route de Paris,** organisée par Tourriers Patrimoine
- ✂ **Samedi 12 juin, Kermesse AIPE,** à la salle d'Aussac-Vadalle
- ✂ **Mercredi 16 juin, Marché des Producteurs,** à la Salle Polyvalente de Tourriers
- ✂ **Dimanche 20 juin, 1er Tour Elections régionales et départementales**
- ✂ **Samedi 26 juin, Soirée Entrecôte,** à la Salle Polyvalente, organisée par le Comité des Fêtes
- ✂ **Dimanche 27 juin, 2è Tour Elections Elections régionales et départementales**
- ✂ **Vendredi 2 juillet, Pique-nique au bois du logis,** organisé par Tourriers Patrimoine
- ✂ **Du 2 au 4 juillet, Benne à papier AIPE** sur le Parking de la Salle Polyvalente d'Aussac Vadalle
- ✂ **Dimanche 25 juillet, Repas "Mouton grillé", à 12h30,** à Montignac, organisé par le Don du Sang
- ✂ **Jeudi 26 août, Don du sang, de 16h30 à 19h30,** à la Salle Polyvalente de Marsac
- ✂ **Du 17 au 19 septembre, Benne à papier AIPE** sur le Parking de la Salle Polyvalente de Tourriers
- ✂ **Dimanche 26 septembre, Bric-à-Brac,** Parking de la Salle Polyvalente organisé par le Comité des Fêtes
- ✂ **Jeudi 28 octobre, Don du sang, de 16h30 à 19h30,** à la Salle Polyvalente de Vars
- ✂ **Vendredi 17 décembre 2021, Assemblée Générale,** organisé par Tourriers Patrimoine
- ✂ **Jeudi 30 décembre, Don du sang, de 16h30 à 19h30,** à la Salle Polyvalente de St-Amant-de-Boixe
- ✂ **Décembre, Téléthon**
- ✂ **Décembre , Pains et brioches au four de Fenêtre,** organisé par Tourriers Patrimoine



Les Commerçants, Artisans et Entreprises de Tourriers

→ ARCHITECTE RAMPNOUX Sylvain - 20 Route de Paris ☎ 05 45 20 61 76	→ BAR - RESTAURANT - « Le Tourriers » SARL SEB Y MAS - 40 Route de Paris ☎ 05 45 94 15 39
→ BOULANGERIE MARTIN Sébastien - 2002 ZA SUD ☎ 05 45 90 91 93	→ CHAUFFAGE/SANITAIRE PUYPALAT Christophe - 4 impasse du Plantier ☎ 05 45 38 79 98 - ☎ 06 23 06 94 18
→ COIFFEUR - « L'INSTINCT DE SARAH » CHARLES Sarah - 63 A Route de Paris ☎ 05 45 37 63 15	→ CONSULTANTE EN GESTION D'ENTREPRISE ADF CONSEIL - DANEDE Agnès - 5 Rue du Presbytère ☎ 06 79 45 16 88
→ COUVERTURE - ZINGUERIE - ISOLATION CHANVRE LAICHOURL Ali - Ets L.A Rénovation - 1 Rue du Bourg ☎ 06 70 91 90 77	→ COUVREUR / ZINGUEUR BERTIN Gérard - 3 Rue de la Perroquerie ☎ 05 45 20 67 72
→ CREATION BIJOUX FANTAISIES BENOIT Martine - 20 Rue de Bouffanais ☎ 09 81 96 49 14 - ☎ 06 66 02 68 01	→ EDITEURS DE LOGICIELS Sarl SDEV - GIRARDIN Philippe - 16 Rue de Chebrollet ☎ 05 45 95 13 65 - ☎ 06 77 27 59 69
→ ELECTRICITE GENERALE MICH'ELEC - MICHELET Nicolas - 30 Rue de Chebrollet ☎ 06 83 10 71 01	→ EPICERIE TARDIT Guillaume & SEBIRE Camille - 47 Route de Paris ☎ 05 45 38 81 95
→ GARAGE BERNARD Route de Paris (sortie sud) ☎ 06 32 07 80 29	→ GARAGE « TRANS HIP AUTO » HULLEBROCK Ivan - La Grosse Borne (sortie nord) ☎ 05 45 22 94 27 - ☎ 06 79 85 52 80
→ LOCATION MATERIELS EVENEMENTIELS BOISBLEAU Florent - 5 Rue des Grands Champs ☎ 06 24 94 82 02 - locafun16@gmail.com	→ MAÇONNERIE PLAQUO REVÊTEMENTS DE SOLS JOUANAUD Julien - 22 Route de Nitrat - Fenêtre ☎ 06 86 52 42 12
→ MAÎTRE D'ŒUVRE LAPOUGE Fabien - 3 Rue du Presbytère ☎ 06 06 84 41 89 - fabien.lapouge16@gmail.com	→ MANUTENTION - LEVAGE « CMS » RAMAT Jonathan - Rte de Paris ☎ 05 45 22 88 04 - ☎ 06 11 34 31 51
→ MENUISIER (ALU, PVC) BOINON Stevan - 3 Rue de l'Ouche à Ragot ☎ 05 45 20 64 98 - ☎ 05 45 20 41 49	→ MENUISIER FLEURANCEAU Jonathan - 15 Rue du Canton ☎ 06 44 23 01 92
→ MENUISIER (BOIS, ALU, PVC) GANGNEUX Sébastien - 39 Rue du Canton ☎ 05 45 20 61 24 - ☎ 06 67 45 05 44	→ MEUBLE DE TOURISME - « LE TOURNESOL » LAFONT Jean-Marie - 54 Route de Paris ☎ 05 45 20 69 99
→ MULTI-SERVICES DU BATIMENT DAPAS RENOV - DELAYEN Pascal - 21 Route de Paris ☎ 05 45 92 05 72 - ☎ 06 12 10 56 91	→ OPTIQUE - « OPTIQUE 16 A DOMICILE » THOS Florence ☎ 06 22 29 77 65 - Facebook OPTIQUE 16 A DOMICILE
→ PASSION DESSERT DUTRIAT Arnaud - 35 Rue du Renclos ☎ 06 86 79 54 20 - arnaud.d.patissier.85@gmail.com	→ PAYSAGISTE - « LES PRESTATAIRES DE LA BOIXE » CHAMOULEAU Stéphane - 8 Rue du Presbytère ☎ 05 45 39 60 85 - www.paysagistecharente.com
→ PEINTURE SUR VERRE - « FENÊTRE EN LUMIERE » NANGLARD Danièle - 6 bis Route de Nitrat - Fenêtre ☎ 06 77 09 40 03 - www.artandlight.fr	→ SERVICE A DOMICILE « BRICOLAGE & JARDINAGE » PEIGNÉ Aurélien - 5 Rue des Erables ☎ 06 72 11 09 50 - aurelienpeigne1@gmail.com
→ SERVICE A LA PERSONNE - Entretien Espaces Verts « LES PAYSAGES DE LA BOIXE » CHAMOULEAU Stéphane - 8 Rue du Presbytère ☎ 05 45 39 60 85 - www.paysagistecharente.com	→ STATION DE LAVAGE AUTOMATIQUE - « OKI » La Grosse Borne (sortie nord)
→ TOUTES SOLUTIONS CAFÉ MAZEAUD Ludovic - 4 Rue de L'Ancien Lavoisier ☎ 06 45 92 60 89 - cafes.modele@gmail.com	→ TRANSPORT - « TRANSPORT LEVASSEUR » LEVASSEUR Vincent - Rte de Paris (Ancien AMMYL PLAN) ☎ 05 45 20 35 58
→ TRAVAUX PUBLICS - « LUCAS BRUNO TP » LUCAS Bruno - 26 Rue de Bouffanais ☎ 05 45 69 91 30 siège social	